



CHEF LIEU, NOVEMBRE 2020

EDITO

2020 était une année de renouvellement municipal, intercommunal, des différents syndicats liés à la gestion de l'eau et de l'assainissement avec le SRB, des déchets avec le SIDEFAGE, de la prévention des inondations avec le SM3A, du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), de l'Association des Maires etc... toutes des instances incontournables.

2020 ressemble quelque peu à une année fantôme. Depuis le 1er tour des élections nous avons dû attendre, attendre attendre et perdre patience dans un flou pas du tout artistique pour arriver en premier lieu à installer notre conseil municipal et les différents syndicats et ce, fin octobre...

2020 est, et restera, une année qu'il faudrait très vite oublier, mais pour ceux qui ont eu la malchance de croiser la COVID 19, ils ne seront pas d'accord avec moi !!! De nombreuses familles ont été touchées, n'ont pas eu la

possibilité d'être aux côtés de leurs proches et pire de les accompagner soit pour guérir, soit pour espérer faire leur deuil. Même l'arrivée d'un nouveau-né, bonheur extrême pour des parents et des familles, a été contrariée par cette pandémie. N'oublions pas malheureusement qu'il faut vivre avec et penser à tous ceux qui sont bloqués à la maison alors qu'ils ne réclament que le droit de vivre et de travailler. Depuis de nombreux mois la parole publique n'a jamais été autant discréditée !!! Les fêtes de Noël, fêtes de famille par excellence approchent ; que vont nous réservier nos grands sachants ? La famille est indivisible et les amis incontournables, alors sachons être raisonnables, à l'écoute des consignes même si cela nous coûte pour que Noël soit une très belle fête pour clore cette année 2020 détestable.

Jean-François Bosson



Traversée de Curseilles

QUELQUES CHIFFRES

TRAVAUX

Piliers :	45 m ³ de béton 2.30 tonnes de ferraille
Passerelle :	Longueur 16 m Largeur 2.20 m Poids 8.8 tonnes

MISE EN PLACE DE LA PASSERELLE SUR LES PILLIERS

Courant juillet, l'entreprise Revuz maçonnerie est intervenue pour la création de deux piliers en béton de part et d'autre du Nant de Curseille. Quel but ? Recevoir une passerelle dans le cadre de la sécurisation des piétons, mais aussi des vélos dans un deuxième temps. C'est la première pierre posée sur notre commune pour le vaste chantier qu'est la mobilité douce. La passerelle de marque Rondino a été posée début août et dans la foulée l'entreprise Décarroux a pu terminer les réseaux eaux et assainissement qui sont posés de part et autre de la passerelle.



COÛTS HT

Maçonnerie :	26 694 €
Passerelle :	29 188 €
Déchargement et mise en place :	2 250 €
TOTAL :	58 132 €

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le SCOT des 3 vallées (SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE) adopté en juillet 2017 s'applique actuellement sur notre territoire, à l'échelle des communautés de communes VALLEE VERTE et QUATRE RIVIERES. Son objectif est la mise en cohérence sur un territoire des grands équilibres des fonctions urbaines, de mixité sociale et de respect de l'environnement. Il s'agit d'élaborer un projet de territoire dans une perspective de développement durable, d'encadrer l'organisation territoriale et sert de référence à des politiques sectorielles, notamment en termes

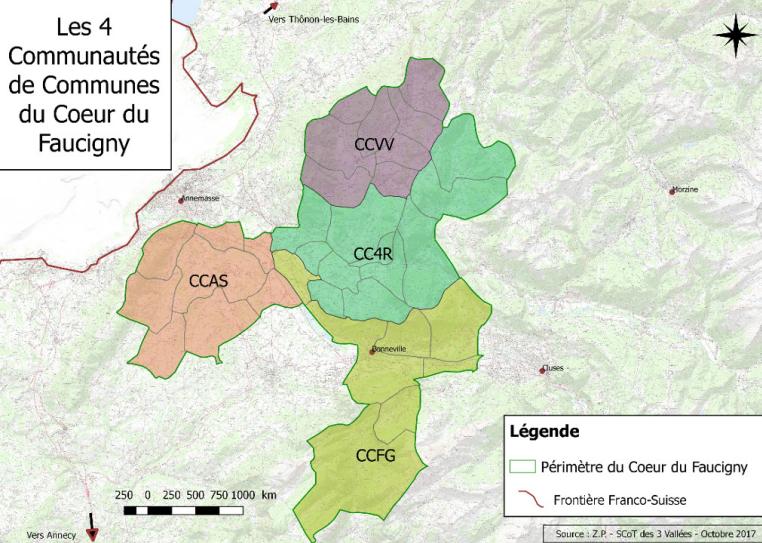
Réflexions d'aménagements futurs

- .Sécurisation du carrefour de la Corbière
- .Chemins : nettoyage et remise en état
- .Mobilité douce
- .Aménagement de l'ancien cimetière

URBANISME

d'habitat, de déplacement, d'environnement et d'organisation de l'espace.

Depuis le 01 janvier 2018, sur proposition des élus, le préfet a approuvé l'élargissement du périmètre aux communautés de communes Arve et Salève et Faucigny-Glières. Ces deux communautés de communes disposaient de SCOT anciens demandant une révision complète de leurs documents. L'opportunité a été saisie par les élus pour les intégrer afin d'avoir une vision plus globale du territoire. La concrétisation de ce nouveau document sera un des objectifs de ce nouveau mandat municipal.



CC4R
Communauté
de Communes
des Quatre
Rivières



CCFG
Communauté
de Communes
Faucigny
Glières



CCVG
Communauté
de Communes
de la Vallée
Verte



CCAS
Communauté
de Communes
Arves et Salève

Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe

ASSAINISSEMENT



Depuis l'été 2019 l'entreprise DECAR-ROUX trouble un peu notre sérénité et occupe sur St André allègrement le domaine public avec ses engins pour une bonne cause. La pose du collecteur d'assainissement de la Vallée Verte et d'une conduite d'eau de diamètre 200 ; ceux-ci sont bientôt terminés, de nombreux regards ont été posés pour le raccordement au tout à l'égout. Des chambres de distribution pour la reprise des branchements d'eau et la colonne d'eau dans Curseille a été changée en totalité. Ce renouvellement était déjà prévu avant le transfert au SRB.

Vous avez aussi remarqué la pose d'une passerelle qui pourra accueillir à l'avenir à la fois les piétons mais aussi les cyclistes, première étape de la mobilité douce. Cela nous a permis aussi de réaliser la pose de part et d'autre de réseau d'eau, d'assainissement, de la fibre pour le SRB et pour terminer prochainement du réseau HTA (20 000 volts) pour ENEDIS.

CONTACT



85, route de serry za de findrol
74250 FILLINGES
TÉL. 04 50 95 71 63 (HORS URGENCES)
www.s-rb.fr
URGENCES :
Eau potable : 07 72 29 74 59
Assainissement : 06 30 11 37 56

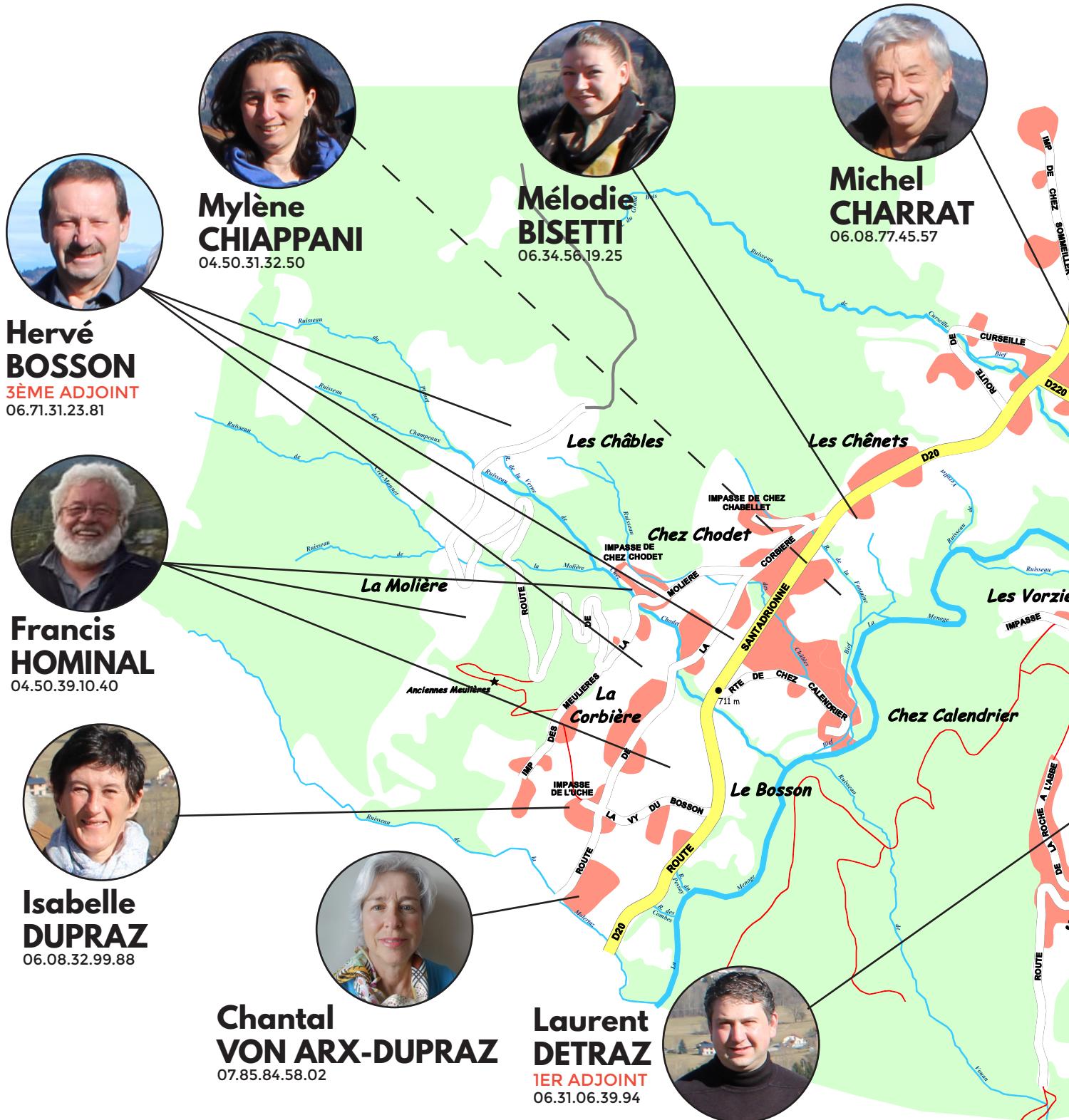


TRAVAUX D'EAU ET ASSAINISSEMENT
À LA CORBIÈRE

Conseil Municipal

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Lors du renouvellement en mars de l'équipe municipale, onze conseillers ont accepté de me suivre pour un nouveau challenge et trois « petits jeunes » se sont joints à nous. Il fallait du sang neuf, Jennyfer 30 ans, Mélodie 27 ans et Loris 24 ans ont rejoint le navire. Depuis très longtemps une tradition perdure à St André pour que chaque secteur de la commune soit représenté au conseil municipal, c'est toujours le cas et vous pourrez le constater sur la carte ci-après. Ce sont vos interlocuteurs de proximité pour faire remonter vos interrogations à l'équipe municipale.





**Patrick
DEGENEVE**
06.84.22.56.83



**Marcel
JULIENNE**
06.15.88.98.46



**Loris
MORANDI**
06.27.82.41.69



**Marie-Luce
RUHIN**
2ÈME ADJOINT
06.07.38.54.18



**Laurent
GAILLARD**
4ÈME ADJOINT
06.70.93.75.24



**Jean-François
BOSSON**
MAIRE
06.32.55.89.92



**Jennyfer
GARDINIER**
06.17.08.94.02

Commissions communales

DÉLÉGATIONS

DÉLÉGUÉS
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DE LA VALLÉE VERTE

DÉLÉGATION DU MAIRE
AUX ADJOINTS

DÉLÉGUÉ SYANE

DÉLÉGUÉ SCOT

CORRESPONDANT
SM3A
SIDEFAGE

CORRESPONDANT
DÉFENSE
NATURA 2000

REPRÉSENTANTS
COMMUNES
FORESTIÈRES

COMMISSION D'APPEL
D'OFFRE À CARACTÈRE
PERMANENT

VOIRIE,
DÉNEIGEMENT,
MATÉRIEL,
AMÉNAGEMENT,
ESPACES VERTS

INFORMATION,
COMMUNICATION,
CULTURE,
PATRIMOINE,
ÉVÈNEMENTS

AFFAIRES SCOLAIRES,
PETITE ENFANCE

ENVIRONNEMENT :
FORêt, RIVIÈRE,
SENTIER, ENS,
AGRICULTURE

Maire : BOSSON Jean-François
1er Adjoint : DETRAZ Laurent

Affaires sociales et scolaires : RUHIN Marie-Luce
Environnement forêt rivière : BOSSON Hervé
Travaux et voirie : GAILLARD Laurent
Finance, délégation comptable permanente : RUHIN Marie-Luce
Urbanisme et foncier : DETRAZ Laurent

CHARRAT Michel

DETRAZ Laurent - suppléant BOSSON Jean-François

BOSSON Jean-François

BOSSON Hervé

BOSSON Hervé
HOMINAL Francis

BOSSON Jean-François Membre d'office
Titulaire GAILLARD Laurent - suppléant CHIAPPANI Mylène
Titulaire BOSSON Hervé - suppléant VON ARX - DUPRAZ Chantal
Titulaire DEGENEVE Patrick - suppléant RUHIN Marie-Luce

GAILLARD Laurent
DUPRAZ Isabelle
JULIENNE Marcel
DETRAZ Laurent
BOSSON Hervé

VON ARX - DUPRAZ Chantal
CHIAPPANI Mylène
HOMINAL Francis
RUHIN Marie-Luce
CHARRAT Michel
GARDINIER Jennyfer

RUHIN Marie-Luce
VON ARX - DUPRAZ Chantal
CHIAPPANI Mylène

BOSSON Hervé
DETRAZ Laurent
GAILLARD Laurent
DUPRAZ Isabelle

HOMINAL Francis
JULIENNE Marcel
RUHIN Marie-Luce

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

URBANISME

Notre PLU a été approuvé le **05 mars 2020** et est consultable en mairie et sur notre site internet. Une modification simplifiée est en cours pour modifier les points suivants :

- Identification d'une construction située en zone agricole afin qu'elle puisse faire l'objet d'une demande de changement de destination.
- Modification du règlement en zone agricole et naturelle pour les annexes des constructions principales afin qu'elles puissent s'implanter en limite séparative comme dans les autres zones du PLU.

RAPPEL REGLEMENTATION PISCINES ET SERRES

Avec le confinement, beaucoup de serres et de piscines ont été réalisées sur le territoire communal avec bien souvent la méconnaissance de la législation en matière d'urbanisme. Les piscines hors sol ne nécessitent pas d'autorisation uniquement si elles sont installées moins de 3 mois dans l'année (et 15 jours dans le périmètre classée des Meulières).

Pour les serres, aucune démarche n'est nécessaire si son emprise au sol est inférieure à 5 m² ou s'il s'agit d'une structure démontable et présente 3 mois maximum dans l'année (et 15 jours dans le périmètre classée des Meulières). Au-delà une demande d'urbanisme est nécessaire.

Nous invitons les personnes concernées par ces constructions à régulariser leur situation soit en déposant une demande d'urbanisme ou de procéder à leur démontage.

Règles à respecter pour installer une piscine privée

- de 10 m²



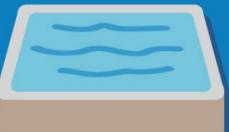
Pas d'autorisation nécessaire

de 10 à 100 m²



Déclaration préalable obligatoire

+ de 100 m²



Permis de construire obligatoire

(sauf si proximité avec une zone protégée, un site historique ou un monument classé)

©2018 Demarchesadministratives.fr

D'une manière générale, pour TOUT PROJET nous vous invitons à nous consulter avant d'engager des travaux afin de connaître la législation en vigueur et les formalités à accomplir. Vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse de la mairie mairie@saintandreboege.fr et une permanence sur rendez-vous est assurée chaque Samedi matin de 8h à 10h30.

Le conseil municipal a souhaité la consultation de notre architecte conseil, Jean-Michel FAVRE, du CAUE de la Haute-Savoie (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) pour tous les permis de construire déposés sur notre commune. Il est donc préférable de le consulter en amont des projets. Permanence chaque 3ème mercredi de chaque mois (La prise de rendez-vous se fait par le secrétariat de la mairie).

L'ENSEMBLE DU DOSSIER EST CONSULTABLE EN MAIRIE.

Culture

L'ÉCOMUSÉE PAYSALP



La commune a renouvelé sa confiance envers l'écomusée Paysalp pour des actions de valorisation du patrimoine sur 3 ans, avec la signature d'une convention « don de mémoire » en octobre 2020. Dans la cadre de cette convention, Paysalp est chargé de mettre en œuvre des actions de collecte autour du patrimoine (le petit patrimoine et les meulières pour les projets 2020-2022) et de restituer cette collecte sous différentes formes : site internet, événements ou séances de discussion participative. L'un des volets de la convention concerne une action pour les scolaires.

Dans la rubrique « mémoire alpine » du site web de Paysalp, vous découvrirez les milliers de documents qui ont déjà été collectés.

SITE WEB : WWW.PAYSALP.FR



APRÈS-MIDI « NETTOYONS LA NATURE »
POUR L'ÉCOLE DE SAINT ANDRÉ DE BOÈGE



Dans le cadre de la sensibilisation des enfants à l'environnement, les élèves ont participé le 25 Septembre 2020 à cette action « Nettoyons la Nature » par le ramassage des déchets selon un circuit déterminé par les institutrices.

RESTAURANT



Malgré cette période de restrictions et de confinement, Bertrand et Nathalie Ferron ont pu ouvrir leur restaurant mais sous une autre forme pour le moment : les plats à emporter !

Réservation au 06.30.26.11.04 au moins 24h à l'avance pour l'approvisionnement et la préparation de vos commandes.

Tout notre soutien au Restaurant La Corbière en cette période difficile !



Retrouver leur carte sur :
RESTAURANT LA CORBIÈRE

Vie scolaire

ÉCOLE DE SAINT ANDRÉ

CANTINE

En début d'année, nous avions appris la vente du fonds de commerce de la cantine.

Kevin Tessieux directeur de la SAS la Cordée basée à Burdignin au village de l'Espérance s'est porté acquéreur. Il s'est engagé à préserver les emplois sur le site et à assurer la continuité de l'activité cantine en plus d'une activité traiteur. Il privilégie un approvisionnement local, en produits bio notamment et une participation active des enfants avec la création d'un conseil culinaire.

Nous lui avons accordé notre confiance dès la rentrée de septembre et espérons que le retour des enfants est positif.